

Mme NEKHOUL
Yasmina

1- liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération)

<u>MANDATS</u>
Echevine commune de Saint-Gilles (à partir du 3/12/2018)
Conseillère de Police
Administratrice Brulocalis
AG IRIS
Sibelga Administratrice
Présidente de la Maison des Enfants
Présidente du réseau mini crèche
Administratrice CEMOME et CEMO
<u>FONCTIONS</u>
<u>FONCTIONS DERIVEES</u>

2- Rémunérations et avantages de toute nature qui découlent des mandats visés aux tirets 1er à 5 et 7 de l'article 3 §1er, alinea 2 des fonctions dérivées des mandats visés au 6ème tiret de l'article 3 § 1er alinea 2

<u>REMUNERATIONS</u>	<u>MONTANTS</u>
Echevine (brut par an)	51 603,02 €
Brulocalis (brut par an)	230,76 €
Conseillère de Police (brut par an)	600,00 €
AG IRIS	- €
Sibelga Administrateur (brut par an)	627,42 €
Présidente maison des Enfants	- €
Présidente du réseau mini crèche	- €
Administratrice CEMOME et CEMO	- €
<u>AVANTAGES DE TOUTE NATURE</u>	<u>MONTANTS</u>

3- liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITES EXERCEES A TITRE PRIVE

Présidente du Réseau mini crèche

Administratrice CEMOME et CEMO

4- Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5ème tiret de l'article 3 §1er et les rémunérations perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration.

REMUNERATIONS EXERCICE FONCTIONS 5ème tiret	MONTANTS
Pas de rémunération	
Pas de rémunération	

REMUNERATIONS EXERCICE ACTIVITES littera b)	MONTANTS
Pas de rémunération	